

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01056

Numéro SIREN : 841 115 975

Nom ou dénomination : 2B.EVENEMENTS RELATIONS PUBLIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005102

2B  
EVENEMENTS  
RELATIONS PUBLIQUES  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1.000 €  
19 rue de Terrenoire  
42000 SAINT ETIENNE  
RCS N° 841 115 975

<b>GREFFE TC ST ETIENNE</b>	
N° gestion :	213 B 1055
le :	09 JUIN 2021
N° dépôt :	5102
Visa du greffier :	<i>[Signature]</i>

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021**

Le vingt avril deux mille vingt et un à dix-sept heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Badreddine BOUKHRISSI préside la séance en qualité d'associé présent détenant le plus de parts.

Le Président constate que tous les associés présents ou représentés ; en conséquence il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- o La feuille de présence ;
- o Le rapport de la gérance.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un Directeur Général,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **Premier Résolution - Nomination du Directeur Général**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société :

Madame Muriel BOUKHRISSI née PECHMALBEC  
le 5 novembre 1962 à Montmorency (Val d'Oise)  
de nationalité française  
19 rue de Terrenoire  
42 000 SAINT ETIENNE

pour une durée indéterminée.

Elle entrera en fonction le 20 avril 2021 et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

## **Deuxième Résolution - Pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

En ce sens, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Le Directeur Général disposera du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

## **Troisième Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

